



Succession après décès du mari de ma mère décédée

Par **Fatimouche**, le **31/01/2014** à **18:06**

J'ai recueilli le mari de ma mère après le décès de celle-ci. Bien que je le considère comme mon père depuis plus de 33 ans, je sais que nous n'avons aucun lien juridique . Actuellement il est âgé de 74 ans et son état de santé est fragile . Il en coupe avec sa famille depuis sa jeunesse. Je voudrai savoir se qui se passera à son décès , quelles démarches j'ai le droit d'entreprendre pour l'enterrement, le règlement administratif de sa retraite, clôture de son compte en banque. Mon beau-père, n'a aucun bien à part sa petite retraite. Pas bien immobilier, pas d'économie. Je prendrai les frais d'obsèques à ma charge. J'ajoute qu'il n'a jamais eu d'enfant, et que lorsqu'il ont contracté leur mariage , ma mère avait 4 enfants majeurs à cette date (1981).